

**GAZIFÈRE INC.**  
**SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION**  
**ANALYSE DES ÉCARTS - ADMINISTRATION**  
**CAUSE TARIFAIRE 2018**

**Prévision 2017 vs Réel 2016**

(000\$)

**1 SALAIRES**

La variation de la charge salariale s'explique par:

- Augmentation annuelles variant de 2% à 2.5%	9.2	
- Abolition du poste de directeur des finances	(34.0)	
- Le poste de superviseur finances laissé vacant pour une partie de l'année	(4.2)	
- Une relève pour combler un départ à la retraite prévu en 2018	29.3	
- Partage de charges salariales suite à la restructuration d'EGNB, SLG et Gazifère	<u>17.2</u>	<u>17.5</u>

**2 AUTRES CHARGES**

**Charges d'administration**

(a) Formation et développement	12.6	
(b) Dommage	19.7	
(c) Mauvaises créances	10.7	
(d) Augmentation de la charge de loyer	13.7	
(e) Télécommunications	7.8	
Autres petites variations	<u>4.2</u>	68.7

(a) Plus de recrutement et de formation prévus en 2017.

(b) En 2015, il y a eu un dommage exceptionnel de 90 (000\$). Cette réclamation conduit à un amortissement annuel de 18 (000\$) à partir de 2017.

(c) Le résultat de la méthodologie en place qui consiste à prévoir les mauvaises créances sur la base d'un scénario d'un hiver normal, utilise une moyenne des 3 dernières années ajustée des radiations de créances réelles de janvier à mai de l'année courante.

(d) L'augmentation s'explique par une hausse de 2% des frais d'exploitation facturés à Gazifère.

(e) Suite à la nouvelle méthode d'allocation des coûts, les frais de réseau, Intranet, etc, d'EGNB sont maintenant reclassés au service de l'administration pour 7.8 (000\$).

**Assurances générales**

La variation à la baisse des charges d'assurances s'explique par une réduction de la charge d'assurances administrateurs et dirigeants pour l'année 2017. (48.7)

**Honoraires professionnels**

La variation à la baisse des honoraires professionnels est la résultante d'une charge de vérification interne en 2016 (non récurrent), représentant -50 (000\$), compensé par une dépense exceptionnel en 2017 d'un consultant en ressources humaines de 10 (000\$) et d'une dépense pour les frais professionnels en santé de 13 (000 \$). (27.0)

**GAZIFÈRE INC.**  
**SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION**  
**ANALYSE DES ÉCARTS - ADMINISTRATION**  
**CAUSE TARIFAIRE 2018**

(000\$)

**Avantages sociaux**

(a) Hausse comparative des charges de retraite - régime prestations déterminées	932	
(b) Baisse comparative des charges de retraite - régime cotisations déterminées	-13.5	
(c) Hausse des charges de OPEB	112.8	
(d) Baisse comparative de la bonification	-331.4	
(e) Augmentation des charges sociales	35.4	735.3

(a) En 2016, Gazifère était en congé de contribution et en 2017, les charges de retraite liées au régime de prestations déterminées sont de 932 (000\$).

(b) Comparativement à 2016, une baisse des charges de retraite liées au régime à cotisations déterminées, tel qu'établi par Mercer.

(c) Comparativement à 2016, une hausse des charges OPEB, tel qu'établi par Mercer.

(d) Les "Stock based compensation" sont en baisse apparente de -331.4 (000\$). Cette baisse est due en partie par une présentation différente en 2017 des "Stock based compensation" effectués par une société affiliée. En effet, depuis la nouvelle méthode d'allocation des coûts, seule les frais de gestion en provenance d'Enbridge inc sont désormais présentés à la pièce GI-33, document 9. Ainsi, les "Stock based compensation" effectués par Enbridge inc au service de l'administration pour l'année 2016 de 232.1 (000\$), sont inclus dans cette pièce et pour l'année 2017, sont présentés à la pièce GI-33, document 9 (Service entre sociétés affiliées). Ces frais s'élèvent à 187.3 (000\$), (voir GI-33, document 9, ligne 5, colonne 2).

(232.1)

Ainsi, concernant cette rubrique de "Stock based compensation", si 2016 avait été présenté dans le service entre les sociétés affiliées, l'écart aurait été de -99.3 (000\$) tel que le démontre le tableau suivant :

	2016 (000\$)	2017 (000\$)	Variation (000\$)	
Stock based compensation	1001.0	901.8	-99.3	<div style="border-top: 1px solid black; color: red;">(99.3)</div> <div style="color: red;">(331.4)</div>

Cette baisse de -99.3 (000\$) s'explique par la reprise de provision de 2016 de -22.4 (000\$). Le solde de -76.9 (000\$) s'explique en partie par l'effet de la restructuration de 2017, incluant l'abolition de certains postes, de l'effet du multiplicateur de performance attiré à l'ensemble de l'entreprise, le tout étant partiellement compensé par l'attribution de bonification à long terme pour certains directeurs ayant maintenant accès à ce type de bonification.

(e) Les charges sociales sont en hausses comparatives de 35.4 (000\$). Ceci est la résultante d'une hausse de taux de charges gouvernementales, des augmentations salariales annuelles et des augmentations de charges salariales dues aux nouvelles ressources (la base de calcul étant plus élevée, les charges sociales sont également plus élevées).

**Frais généraux et avantages sociaux capitalisés**

Il n'y a plus de recouvrement des frais EGNB.

9.8

**Activités non réglementées**

Écart suite à la nouvelle méthode d'allocation des coûts aux activités non réglementées à partir de 2017.

(266.6)

471.5

**SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION  
ANALYSE DES ÉCARTS - ADMINISTRATION  
CAUSE TARIFAIRE 2018**

(000\$)

**Cause 2018 vs Prévision 2017**

**3 SALAIRES**

La variation de la charge salariale s'explique par les augmentations annuelles variant de 2% à 2.5% par an, selon les catégories d'employés 9 (000\$), par une pleine année de l'abolition du poste de directeur des finances -81.1 (000\$) et compensé par une pleine année du poste de superviseur finance 19.7 (000\$).

(52.4)

**4 AUTRES CHARGES**

**Charges d'administration**

(a) Charge de loyer	11.4	
(b) Dépense d'avion	6.9	
Autres petites variations	4.3	22.6

(a) Augmentation de 11.4 (000\$) concernant les frais d'exploitation établis par notre locateur.

(b) Suite à la restructuration d'EGNB, SLG et Gazifère, cela implique beaucoup plus de frais de déplacement du directeur service corporatif qui est localisé au Nouveau-Brunswick.

**Assurances générales**

Augmentation prévue de 2% sur l'ensemble des couvertures d'assurances. 2.1

**Honoraires professionnels**

La variation à la baisse des honoraires professionnels est la résultante d'un consultant en ressources humaines en 2017 (non récurrent, représentant -10 (000\$), compensé par une augmentation de 2.01% des frais professionnels de 5.2 (000 \$). (4.8)

**Avantages sociaux**

L'augmentation de cette rubrique s'explique en grande partie par une augmentation des charges de retraite à prestations déterminées de 167 (000\$), compensé par une baisse de -42 (000\$) des charges de retraite à cotisation déterminées. La masse salariale totale de Gazifère est plus forte plus particulièrement, ayant un effet à la hausse sur la bonification prévue de 51.1 (000\$). Notons également une augmentation des charges sociales de 65.6 (000\$) due notamment aux augmentations salariales annuelles et des augmentations de charges salariales dues aux nouvelles ressources (la base de calcul étant plus élevée, les charges sociales sont également plus élevées). 241.7

**Frais généraux et avantages sociaux capitalisés**

L'augmentation des charges capitalisées découle de l'utilisation d'un taux de capitalisation légèrement à la hausse en 2018 (25 % comparativement à 24 %) ainsi que de (94.1)

**Activités non réglementées**

Écart suite à la nouvelle méthode d'allocation des coûts aux activités non réglementées à partir de 2017. (16.5)

151.1